

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jacky BOTTON, Maire de Pons, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 18 juin 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, SUIRE Claudine, FRANCOIS Jean-Claude, SIMONET Dominique, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, RIAL Miguel, BARABEAU Laëtitia, BONNIN Isabelle, BLAIN David, VILLEMOT Frédérique, PAVIE Sylvain.

**Absents excusés** : Mme RAINE Dorothee (pouvoir Mme BARABEAU), Mme FERTRE Françoise (pouvoir M. SIMONET), M. ANDRE Fabien (pouvoir M. BOTTON), Mme DUPIN Karine (pouvoir Mme BONNIN), Mme BOULNOIS Anne (pouvoir Mme JOLIBOIS), M. DESSENDIER Matthieu (pouvoir M. PERE), Mme GAGNON-BABIN Julie et M. ROY Dominique.

**Absent non excusé** : M. CZERWINSCKI Stanislaw.

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à M. Sylvain PAVIE, ce qui est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025. A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T. – *délibération n° 20231122H*) :

Réf. ou date	Objet
DECISION 22-25	Tarifs de la Régie « Le Comptoir de Pons », dans le cadre du dépôt vente, rajout de nouveaux déposants et produits.
DECISION 23-25	Tarifs Régie Donjon Halte-Jacquaire, rajout de nouveaux produits en boutique (porte clef) en dépôt vente notamment la revente des billets Sites en Scène (Métis) et en librairie (livre enfants).

### Examen de l'ordre du jour.

#### **Délibération n° 20250625A-DE : Compte de Gestion 2024 Budget Ville de Pons**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2024 du budget principal de la Ville de Pons, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n° 20250625B-DE : Compte de Gestion 2024 Budget Annexe Cinéma le Vauban**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2024 du budget annexe Cinéma le Vauban, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n° 20250625C-DE : Compte de Gestion 2024 Budget Annexe Camping**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2024 du budget annexe Camping, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n° 20250625D-DE : Compte de Gestion 2024 Budget Annexe Maison de Santé**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

M. Dominique SIMONET ne prenant pas part au vote s'abstient.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2024 du budget annexe Maison de Santé, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n° 20250625E-DE : Compte de Gestion 2024 Budget Annexe Photovoltaïque**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2024 du budget annexe Photovoltaïque, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n° 20250625F-DE : Compte de Gestion 2024 Budget Annexe Lotissement Aquitaine**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2024 du budget annexe Lotissement d'Aquitaine, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n° 20250625G-DE : Compte de Gestion 2024 Budget Annexe Extension RCU**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2024 du budget annexe Extension RCU, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ Conformément à la législation, M. Jacky BOTTON, Maire, s'est retiré et a quitté la séance pour laisser la présidence à Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU pour le vote des comptes administratifs.

Présents : 17

Votants : 22

### Délibération n° 20250625H-DE : Compte Administratif 2024 Budget Ville de Pons

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2024 et ARRÊTE ainsi les comptes :

Budget COMMUNE DE PONS					
Investissement			Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	6 434 211,94	Dépenses	Prévu :	9 231 664,42
	Réalisé :	3 331 584,49		Réalisé :	6 755 079,93
	Reste à réaliser :	758 333,46		Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	6 434 211,94	Recettes	Prévu :	9 231 664,42
	Réalisé :	2 125 312,90		Réalisé :	9 668 468,46
	Reste à réaliser :	1 251 439,22		Reste à réaliser :	0

#### Résultat cumulé de clôture de l'exercice

Investissement : -1 206 271,59

Fonctionnement : 2 913 388,53

Résultat global : 1 707 116,94

### Délibération n° 20250625I-DE : Compte Administratif 2024 Budget Annexe Cinéma Le Vauban

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2024 et ARRÊTE ainsi les comptes :

Budget CINEMA LE VAUBAN					
Investissement			Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	118 959,38	Dépenses	Prévu :	141 800,92
	Réalisé :	47 946,55		Réalisé :	107 775,39
	Reste à réaliser :	33 555,00		Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	118 959,38	Recettes	Prévu :	141 800,92
	Réalisé :	118 178,37		Réalisé :	141 591,93
	Reste à réaliser :	0		Reste à réaliser :	0

#### Résultat cumulé de clôture de l'exercice

Investissement : 70 231,82

Fonctionnement : 33 816,54

Résultat global : 104 048,36

### Délibération n° 20250625J-DE : Compte Administratif 2024 Budget Annexe Camping

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2024 et ARRÊTE ainsi les comptes :

### Budget CAMPING MUNICIPAL

<u>Investissement</u>			<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	6 034,38	Dépenses	Prévu :	24 646,06
	Réalisé :	5 051,00		Réalisé :	15 696,67
	Reste à réaliser :	0		Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	6 034,38	Recettes	Prévu :	24 646,06
	Réalisé :	1 964,38		Réalisé :	18 788,96
	Reste à réaliser :	0		Reste à réaliser :	0

#### Résultat cumulé de clôture de l'exercice

Investissement :	-3 086,62
Fonctionnement :	3 092,29
Résultat global :	5,67

### Délibération n° 20250625K-DE : Compte Administratif 2024 Budget Annexe Maison de Santé

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

M. Dominique SIMONET ne prenant pas part au vote s'abstenant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2024 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

### Budget MAISON DE SANTE

<u>Investissement</u>			<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	88 350,73	Dépenses	Prévu :	130 871,36
	Réalisé :	82 350,52		Réalisé :	66 466,23
	Reste à réaliser :	0		Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	88 350,73	Recettes	Prévu :	130 871,36
	Réalisé :	51 054,73		Réalisé :	97 769,87
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0

#### Résultat cumulé de clôture de l'exercice

Investissement :	-31 295,79
Fonctionnement :	31 303,64
Résultat global :	7,85

### Délibération n° 20250625L-DE : Compte Administratif 2024 Budget Annexe Photovoltaïque

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2024 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

### Budget PHOTOVOLTAIQUE

<u>Investissement</u>			<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	337 946,00	Dépenses	Prévu :	25 117,75
	Réalisé :	10 067,41		Réalisé :	10 067,02
	Reste à réaliser :	10 846,00		Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	337 946,00	Recettes	Prévu :	25 117,75
	Réalisé :	26 519,00		Réalisé :	24 752,38

Reste à réaliser : 0

Reste à réaliser : 0

**Résultat cumulé de clôture de l'exercice**

Investissement :	16 451,59
Fonctionnement :	14 685,36
Résultat global :	31 136,95

**Délibération n° 20250625M-DE : Compte Administratif 2024 Budget Annexe Lotissement d'Aquitaine**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2024 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

**Budget LOTISSEMENT AQUITAINE**

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Prévu :	212 145,64	Dépenses	Prévu :	244 795,35
	Réalisé :	152 145,64		Réalisé :	2 644,71
	Reste à réaliser :	0		Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	212 145,64	Recettes	Prévu :	244 795,35
	Réalisé :	0,00		Réalisé :	0
	Reste à réaliser :	0		Reste à réaliser :	0

**Résultat cumulé de clôture de l'exercice**

Investissement :	-152 145,64
Fonctionnement :	-2 644,71
Résultat global :	-154 790,35

**Délibération n° 20250625N-DE : Compte Administratif 2024 Budget Annexe Extension RCU**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2024 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

**Budget EXTENSION RCU (Délibération n° 20250525N-DE)**

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Prévu :	818 032,00	Dépenses	Prévu :	10 000,00
	Réalisé :	0,00		Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	818 032,00	Recettes	Prévu :	10 000,00
	Réalisé :	0,00		Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0,00

**Résultat cumulé de clôture de l'exercice**

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

👉 M. Jacky BOTTON, Maire, réintègre la séance et en reprend la présidence.

Présents : 18

Votants : 24

### **Délibération n° 20250625O-DE : Finances – Affectation définitive des résultats : Budget Ville de Pons**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2024 fait apparaître un excédent cumulé de **2 913 388,53 €**.
- DÉCIDE une affectation définitive de résultat (1068) de **713 165,83 €**.
- DÉCIDE que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à **2 200 222,70 €**, au titre de l'année 2025.
- PRÉCISE que le déficit cumulé d'investissement s'élève à **1 206 271,59 €** (compte 001 en 2025).

### **Délibération n° 20250625P-DE : Finances – Affectation définitive des résultats : Budget Annexe Cinéma Le Vauban**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2024 fait apparaître un excédent cumulé de **33 816,54 €**.
- DÉCIDE que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à **33 816,54 €**, au titre de l'année 2025.
- PRÉCISE que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à **70 231,82 €** (compte 001 en 2025).

### **Délibération n° 20250625Q-DE : Finances – Affectation définitive des résultats : Budget Annexe Camping**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2024 fait apparaître un excédent cumulé de **3 092,29 €**.
- DÉCIDE une affectation définitive de résultat (1068) de **3 086,62 €**.
- DÉCIDE que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à **5,67 €**, au titre de l'année 2025.
- PRÉCISE que le déficit cumulé d'investissement s'élève à **3 086,62 €** (compte 001 en 2025).

### **Délibération n° 20250625R-DE : Finances – Affectation définitive des résultats : Budget Annexe Maison de Santé**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

M. Dominique SIMONET ne prenant pas part au vote s'abstenant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2024 fait apparaître un excédent cumulé de **31 303,64 €**.
- DÉCIDE une affectation définitive de résultat (1068) de **31 295,79 €**.
- DÉCIDE que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à **7,85 €**, au titre de l'année 2025.
- PRÉCISE que le déficit cumulé d'investissement s'élève à **31 295,79 €** (compte 001 en 2025).

### **Délibération n° 20250625S-DE : Finances – Affectation définitive des résultats : Budget Annexe Photovoltaïque**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2024 fait apparaître un excédent cumulé de **14 685,36 €**.
- DÉCIDE une affectation complémentaire anticipée pour le remboursement partiel de l'avance remboursable versée par le budget principal Ville de Pons (1068) de **10 000,00 €**.
- DÉCIDE que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à **4 685,36 €**, au titre de l'année 2025.
- PRÉCISE que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à **16 451,59 €** (compte 001 en 2025).

### Délibération n° 20250625T-DE : Finances – Affectation définitive des résultats : Budget Annexe Lotissement d'Aquitaine

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2024 fait apparaître un déficit cumulé de 2 644,71 €.
- DÉCIDE que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à – 2 644,71 €, au titre de l'année 2025.
- PRÉCISE que le déficit cumulé d'investissement s'élève à 152 145,64 € (compte 001 en 2025).

### Délibération n° 20250625U-DE : Finances – Affectation définitive des résultats : Budget Annexe Extension RCU

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2024 fait apparaître résultat cumulé de 0 €.
- DÉCIDE que le résultat définitif reporté en fonctionnement (002) s'élève à 0 €, au titre de l'année 2025.
- PRÉCISE que le résultat cumulé d'investissement s'élève à 0 € (compte 001 en 2025).

### Délibération n° 20250625V-DE : Budget Supplémentaire - Budget Ville de Pons

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Budget Supplémentaire sur l'exercice 2024 concernant le budget principal VILLE DE PONS qui sera joint à la délibération et faisant apparaître :

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE PONS		
SECTION	Propositions nouvelles	Votes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	+380 381,99	<b>+380 381,99</b>
RECETTES	+380 381,99	<b>+380 381,99</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	+242 646,68	<b>+242 646,68</b>
RECETTES	+242 646,68	<b>+242 646,68</b>

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### Délibération n° 20250625W-DE : Budget Supplémentaire - Budget Annexe Camping

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Budget Supplémentaire sur l'exercice 2024 concernant le budget annexe CAMPING qui sera joint à la délibération et faisant apparaître :

BUDGET ANNEXE CAMPING		
SECTION	Propositions nouvelles	Votes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	0	
RECETTES	0	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	+2 380,00	<b>+2 380,00</b>
RECETTES	+2 380,00	<b>+2 380,00</b>

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### Délibération n° 20250625X-DE : Budget Supplémentaire - Budget annexe Photovoltaïque

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE**, le Budget Supplémentaire sur l'exercice 2024 concernant le budget annexe Photovoltaïque qui sera joint à la délibération et faisant apparaître :

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE		
SECTION	Propositions nouvelles	Votes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	+300 000,00	<b>+300 000,00</b>
RECETTES	+300 000,00	<b>+300 000,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	0	
RECETTES	0	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### Délibération n° 20250625Y-DE : Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) 2026

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE CONSERVER** pour 2026, les tarifs applicables dans la délibération n° 20240515V, tels qu'indiqué ci-dessous, et donc de ne pas appliquer le taux de croissance de l'indice des prix :
  - Exonération totale des enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> (reconduction vote 2024)
  - Réfaction de 50 % sur les enseignes de 12 à 20 m<sup>2</sup> (reconduction vote 2024)
  - Exonération totale pour les préenseignes inférieures ou égales à 1,50 m<sup>2</sup> (instauration 2019, reconduction vote 2024)
  - Réfaction de 50 % sur les présenseignes supérieures à 1,50 m<sup>2</sup> (instauration 2019, reconduction vote 2024)
  - Tarif applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et préenseignes sur la Commune :

Enseignes			
Superficie totale inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	Superficie totale supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>	Superficie totale supérieure à 20 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie totale Supérieure à 50 m <sup>2</sup>
Exonération	Réfaction-50% = 10,00 €	20,00 €	40,00 €

*Pour mémoire, tarifs votés en 2024 appliqués en 2025*

Exonération	Réfaction-50% = 10,00 €	20,00 €	40,00 €
-------------	-------------------------	---------	---------

Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)			
Préenseigne inférieure ou égale à 1,50 m <sup>2</sup>	Préenseigne supérieure à 1,50 m <sup>2</sup>	Dispositif publicitaire superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Dispositif publicitaire superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
Exonération	Réfaction-50%= 5 €	10,00 €	20,00 €

*Pour mémoire, tarifs votés en 2024 appliqués en 2025*

Exonération	Réfaction-50%= 5 €	10,00 €	20,00 €
-------------	--------------------	---------	---------

Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	
Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
30,00 €	60,00 €
<i>Pour mémoire, tarifs votés en 2024 appliqués en 2025</i>	
30,00 €	60,00 €

### Délibération n° 20250625Z-DE : Taxe sur les friches commerciales (reconduction)

Sur présentation de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **INSTITUE** la taxe annuelle sur les friches commerciales avec des taux de 20% la première année, 30% la deuxième année et 40% la troisième année. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

### Délibération n° 20250625AA-DE : Convention d'objectifs et de moyens Triennale avec l'Association « Le Pont des Seignes » (CSP) dans le cadre du versement de la subvention.

Sur présentation de Monsieur Etienne PERÉ, Maire Adjoint délégué,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention triennale de partenariat à intervenir entre la Ville et l'Association « Pont des Seignes » établie pour les années 2025, 2026 et 2027 (jointe à la présente délibération) fixant notamment les engagements réciproques des deux partenaires dans le cadre du développement de l'accueil de loisirs sans hébergement, du développement des activités intergénérationnelles, de la prévention et solidarité à destination des seniors, de l'accompagnement social, de l'animation de la vie locale, de la communication via notamment « radio Pons » et de la coordination et développement territorial.
- **CONFIRME** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 83.000 € à l'Association « Pont des Seignes » pour l'année 2025.
- **APPROUVE** la mise en place d'un dispositif d'avance remboursable d'un montant maximum de 20 000 €, visant exclusivement à soutenir la trésorerie de l'association dans le cadre de sa sortie de redressement conformément aux modalités de mise en œuvre décrites dans la convention jointe.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention triennale ainsi que tout document à intervenir et à verser la subvention de fonctionnement précitée.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre du dispositif d'avance remboursable (convention, échéancier de remboursement...) et d'effectuer ainsi le versement des avances définies dans les dites conventions sans dépasser le montant maximum défini.

### Délibération n° 20250625AB-DE : Remboursement paiement licence utilisation

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU ne prenant pas part au vote s'abstenant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** de rembourser à l' élu concerné l'achat réalisé, pour le compte de la commune, sur l'application CANVA, d'un montant de 360 € TTC.
- **DIT** que l' élu devra transmettre la facture à la Mairie et établir un certificat attestant qu'il a payé la facture de ses propres deniers et en demande le remboursement sur le budget communal.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Délibération n° 20260625AC-DE : Finances – Admission en non-valeur de créances éteintes**

Sur présentation de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE D'ADMETTRE** en non-valeur de créances éteintes, les sommes portées sur l'état dressé par Monsieur le Percepteur joint à la délibération pour un montant total de 288,35 €.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent à ces non-valeurs.

**Délibération n° 20250625AD-DE : Acquisition amiable terrain d'environ 400 m<sup>2</sup> issu de la parcelle AH 581 appartenant à la SCI Kapons pour l'euro symbolique, dans le cadre du projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal (Place Sémard)**

Sur présentation de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition amiable d'une partie d'environ 400 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée AH 581, pour l'euro symbolique, appartenant à la SCI Kapons.
- **CHARGE** l'Office Notariale de Maître LEY sise Office notarial au 87 Rue de Gazinac, 17800, Pons de la rédaction de l'acte correspondant.
- **PRECISE** que les frais de bornage sont à la charge de la commune.
- **PRECISE** que les frais relatifs à la rédaction de cet acte seront à la charge de la commune et tout autre frais nécessaire.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville de Pons.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires à cette acquisition.

**Délibération n° 20250625AE-DE : CAF - Approbation de la Convention de partenariat intercommunale relative à la mise en œuvre de la convention Territoriale Globale (CTG) du bassin de vie de Pons.**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat intercommunale relative à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale du bassin de vie de Pons
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre
- **DESIGNE** Pons en qualité de commune gestionnaire du dispositif
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour représenter la commune dans les instances de gouvernance (Directoire et Comité de Pilotage)
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal pour le poste de coordination et les dépenses de fonctionnement.

**Délibération n° 20250625AF-DE : Approbation de la convention de réalisation n° 17-25-030 avec l'EPFNA et la Communauté de Communes de la Haute Saintonge pour la création de logements sur la friche résidentielle Michelle**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de réalisation n° 17-25-030 avec l'EPFNA et la Communauté de Communes de la Haute Saintonge pour la création de logements sur la friche résidentielle Michelle.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à sa mise en œuvre.
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget communal les sommes nécessaires au remboursement éventuel des dépenses engagées par l'EPFNA en cas d'abandon du projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner les accords préalables nécessaires aux acquisitions et dépenses prévues dans le cadre de cette convention, dans la limite du plafond fixé.

**Délibération n° 20250625AG-DE : Délégation droit préemption EPFNA « Ilot des Jacobins »  
parcelle BH 622 : Fixation définitive du prix d'achat**

Sur présentation de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** du prix définitif fixé par la Cour d'Appel de Poitiers à 60 150 €
- **AUTORISE l'EPFNA** à procéder à l'acquisition de la parcelle BH n°622 au prix fixé par la juridiction
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette acquisition

**Délibération n° 20250625AG-DE : Validation du D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)**

Sur présentation de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adopter le DICRIM tel que présenté.
- **PRECISE** que le DICRIM sera consultable de manière dématérialisée sur le site internet de la Ville de Pons
- **INDIQUE** que quelques versions papier du DICRIM seront réalisées à destination des personnes ne disposant pas de moyens numériques.

**Délibération n° 20250625AI-DE : Pass Culture National**

Sur présentation de Monsieur Thierry VIAUD, Maire Adjoint délégué,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**CONSIDERANT,**

- la volonté de la Ville de Pons d'encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques ;
  - l'intérêt pour la Ville de Pons de participer au dispositif Pass Culture porté par la SAS (société par actions simplifiée) Pass Culture ;
  - le remboursement assuré par la SAS Pass Culture suite aux transactions effectuées dans le cadre du dispositif
- **APPROUVE** la mise en œuvre du Pass Culture pour les équipements cités ci-dessus,
  - **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec la SAS Pass Culture pour pouvoir intégrer l'offre des établissements municipaux à l'offre du Pass Culture.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

➤ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Maire,



Jacky BOTTON

Affiché le : 30/06/2025